

## SCI A2P

Société Civile Immobilière au capital social de 2 500 €  
Siège social : 2 rue Raoul Adam 36270 EGUZON CHANTOME  
914 915 053 CHATEAUROUX

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> septembre à 14 heures,

#### Les soussignés :

- **Monsieur Antoine PERRIN**  
propriétaire de 45 parts sociales,

- **Monsieur Pascal PERRIN**  
propriétaire de 5 parts sociales,

agissant en qualité de seuls associés de la Société SCI A2P sus-décrite, et détenant ensemble 50 parts sociales soit la totalité des parts sociales émises par ladite Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par M. Antoine PERRIN, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de la cession de parts sociales au profit de la SAS POMPES FUNEBRES PERRIN et agrément de cette dernière en qualité de nouvelle associée,
- Autorisation de la conclusion d'une convention de trésorerie,
- Prise d'acte des modifications statutaires corrélatives,
- Formalités.

#### PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte du projet de cession de parts sociales suivant :

Cession de 5 parts sociales de Monsieur Antoine PERRIN au profit de la SAS POMPES FUNEBRES PERRIN (anciennement dénommée POMPES FUNEBRES A&P et immatriculée sous le n° 928 586 676 RCS CHATEAUROUX) au prix de 50 € la part sociale soit un prix total de 250 €.

Cette cession de parts sociales sera à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Et décident à l'unanimité, d'autoriser ladite cession et d'agréer la SAS POMPES FUNEBRES PERRIN en qualité de nouvelle associée.

AP

M

Dès lors les parties établissent consécutivement aux présentes un acte de cession desdites parts sociales lequel sera réalisé dans les conditions de l'article 11 des statuts de la SCI.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les associés autorisent la Société à procéder à la conclusion d'une convention de trésorerie au profit de la SAS POMPES FUNEBRES PERRIN (928 586 676 RCS CHATEAUROUX) à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025, aux charges et conditions les meilleures, et donnent tous pouvoirs au gérant pour mener à bien la conclusion de cette convention.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Les associés, comme conséquence des résolutions qui précèdent, prennent acte de la modification ainsi qu'il suit de l'article 7 des statuts dont la nouvelle rédaction devient :

#### **« Article 7 - Capital social.**

Le capital social est fixé à la somme de **DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2 500 €)** correspondant au total du montant des apports des associés.

Il est divisé en **CINQUANTE (50) parts égales de CINQUANTE EUROS (50 €) chacune**, attribuées de la manière suivante :

- **M. Antoine PERRIN 40 parts sociales numérotées de 1 à 40**
- **SAS POMPES FUNEBRES PERRIN, 5 parts sociales numérotées de 41 à 45**
- **M. Pascal PERRIN, 5 parts sociales numérotées de 46 à 50**

**Total au nombre de parts composant le capital social, soit 50 parts. »**

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Les associés donnent tous pouvoirs à la Gérance ou au mandataire de son choix pour effectuer les formalités de publicités afférentes aux décisions prises ci-dessus.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis à la gérance qui le reconnaît.

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux,  
À EGUZON CHANTOME (36) le 1<sup>er</sup> septembre 2025

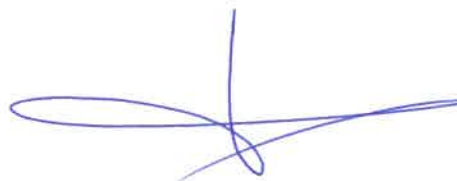
DP

VA

**Monsieur Antoine PERRIN**  
Associé et gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Perrin', with a large loop at the start and a horizontal stroke at the end.

**Monsieur Pascal PERRIN**  
Associé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Perrin', with a large loop at the start and a horizontal stroke at the end.

